

Préfet du Pas-de-Calais

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Unité Police des Eaux et Risques Littoraux

Arras, le 2 mai 2019

Affaire suivie par : Jean-Yves GAGNEUX
Tél : 03.61.31.32.76
jean-yves.gagneux@pas-de-calais.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 16 avril 2019, vous m'avez fait parvenir votre déclaration d'intention de projet de reconstruction du perré et de requalification du front de mer de Merlimont.

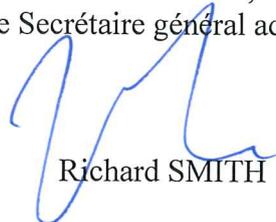
Mes services, en lien avec votre direction de l'environnement, vont procéder à la mise en ligne de ce document sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, conformément à l'article R 121-25 du code de l'environnement, cette déclaration d'intention doit être publiée sur le site internet de votre institution, et par le biais d'un affichage dans la mairie de la commune de Merlimont dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet.

J'attire votre attention sur le fait que cette déclaration d'intention ouvre un droit d'initiative d'une durée de 4 mois à compter de la publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint,



Richard SMITH

Monsieur Bruno COUSEIN
Président de la Communauté d'Agglomération des 2
Baies en Montreuillois
11-13 Place Gambetta
BP 3
62170 MONTREUIL-SUR-MER